



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 05 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 13
Nombre de procuration : 03

Extrait n°BC-03-2024-043

Objet : Approbation du principe de la participation de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique à la première Université de la transformation numérique des territoires - édition outre-mer.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian RAPHA, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE.

Arrivé en cours de séance : Jonathan TABAR

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Baptiste ROTSEN à Bruno Nestor AZEROT, Germain DUTON à Christian RAPHA
En cours de séance : Christian PALIN à Jonathan TABAR

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN, Christian VERNEUIL.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que depuis 2016, IdealCO (43 communautés professionnelles, 375 000 utilisateurs et plus de 25 événements dans l'Hexagone et outre-mer par an), InfraNum et l'Avicca, donnent chaque année rendez-vous à la rentrée, à tous les acteurs publics ou privés de la filière des infrastructures numériques, pour faire un point avec les interlocuteurs de premier rang sur les sujets d'actualité du secteur ;

Considérant que l'Université du Très Haut Débit (UTHD) se déroule sur une journée et demie et permet aux participants d'assister aux séances plénières et ateliers, de découvrir les stands des entreprises et d'assister aux démonstrations des dernières innovations de la filière. L'UTHD s'est tenue à Marseille, Epernay, Laval, Marcq-en-Baroeul, Les Sables d'Olonne, Saint-Etienne, Toulouse et Bourges en 2023, portée chaque année par le Département, la Région, la Ville, l'Agglomération d'accueil et les départements ou syndicats voisins ;

Considérant que depuis 2017, la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) est engagée dans le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire. En 2018, le Réseau d'Initiative Publique Martinique THD a été créé pour couvrir les zones non couvertes par un opérateur privé et en fin 2022, l'exécutif a relancé un nouveau marché avec l'objectif d'installer 100 000 prises d'ici 2026 (dont 25 000 livrées fin 2023). L'enjeu est important, en effet aujourd'hui 38% de la population martiniquaise est raccordée à la fibre optique et l'objectif est de raccorder 100% du territoire en trois ans ;

Considérant qu'afin de mobiliser les acteurs locaux sur ces enjeux et répondre aux attentes spécifiques des territoires ultramarins, et après le succès des précédentes éditions dans l'Hexagone, IDEAL Connaissances (idealCO), InfraNum et Avicca proposent à la Collectivité Territoriale de Martinique d'accueillir et de co-organiser la 1^{ère} édition de l'Université de la Transformation Numérique des Territoires outre-mer en Martinique (UTNT OM) les 15 et 16 mai 2024 ;

Considérant qu'à l'occasion de cette 1^{ère} édition de l'UTNT OM en Martinique, les thèmes suivants pourraient être abordés : déploiement du RIP THD, souveraineté numérique (*hébergement de données, câbles sous-marins*), résilience des réseaux, territoires connectés / usages, inclusion numérique, cybersécurité, impact environnemental des réseaux (*étude ARCEP ADEME*), marché professionnel Cette 1^{ère} édition ultramarine, sous réserve de mobiliser la CTM et l'ensemble des partenaires institutionnels et professionnels impliqués à ses côtés, pourrait drainer environ 250 professionnels du secteur public et privé du numérique, en provenance principalement de Martinique, mais également plus largement de la zone Antilles-Guyane ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique a été sollicitée par l'organisateur de cet événement pour :

- Participer au Comité de Pilotage chargé de co-construire le programme,
- Intervenir lors de l'ouverture officielle de la manifestation, des séances plénières et ateliers,
- Autoriser l'affichage des logos sur les supports de promotion : page de couverture du programme, guide du participant remis le jour J, site internet, newsletters...,
- Contribuer à l'éditos des Président(e)s des collectivités d'accueil,
- Animer éventuellement un stand sur l'espace exposition ;

Considérant que IdealCO, InfraNum et Avicca proposent de se charger de la totalité des missions suivantes :

- Animation du Comité de Pilotage et co-construction du programme,
- Mobilisation et gestion des intervenants,
- Conception, impression et routage du programme,
- Campagne de newsletters pour recruter les participants au plan local et national,
- Recherche des financements publics et privés,
- Mobilisation des partenaires au plan national,
- Création du site internet et gestion des inscriptions,
- Location et aménagement de l'équipement d'accueil,
- Gestion logistique et traiteur,
- Accueil le jour J,
- Réalisation du bilan ...

Ils estiment le coût prévisionnel de cet événement à **125 000 €** avec une participation des collectivités partenaires estimée à 87 558 € dont 55 300 € apportés par la CTM.

À ce stade, il est demandé à la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique une participation financière de 10 000 € ;

Considérant que les membres de la Commission Développement Numérique et de la Commission mixte Subvention- Finances réunis respectivement le 23 janvier 2024 et le 7 février 2024, ont émis un avis favorable sur la participation de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique à la première Université de la transformation numérique des territoires édition outre-mer, sous réserve de la mobilisation de la Collectivité Territoriale de Martinique et de l'ensemble des partenaires institutionnels ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver le principe de la participation de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) à la première Université de la transformation numérique des territoires édition outre-mer.

Article 2 :

De solliciter la confirmation de l'évènement ainsi que la participation de la CTM étant entendu qu'une nouvelle délibération interviendra sur l'attribution de la contribution de CAP Nord Martinique.

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 01

Abstention déclarée : 01

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 29 mai 2024

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT